

Bulletin de Réservation – AVANT LE 7 SEPTEMBRE 2022 ou sur place de 5h à 7h

Nom et Prénom	
Adresse postale	
Téléphone	
Email	

Sur voie publique avec ou sans voitures sur votre emplacement:

Particulier Luzarchois : 6,00 € le mètre linéaire x Mètres..... =	€
Particulier Non Luzarchois : 8,00 € le mètre linéaire x Mètres =	€
Stand avec voiture (Champ de Foire uniquement) !: 10,00 € le mètre linéaire x Mètres =	€

Règlement par chèque à l'ordre de « RR Produits Divers » ou Espèces

Les réservations non accompagnées de règlement ne seront pas prises en compte.
En cas d'annulation de la part d'un participant ou en cas d'intempéries, aucun remboursement ne sera effectué par l'organisateur.

LA VENTE ALIMENTAIRE EST INTERDITE.

Vous êtes un particulier :

- > Joindre la photocopie de votre carte d'identité ou passeport
 - > Justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - > Fournir la liste des objets à vendre (le mot « divers » n'est pas réglementaire)
- Vous déclarez avoir pris connaissance : De l'arrêté municipal et du règlement de la brocante déchargeant par la même les organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles et administratives quant à leur participation.
- Vous vous engagez à ne pas enfreindre les interdictions et ne pas céder cette autorisation consentie à titre personnel et individuel.

Vous êtes un professionnel :

- > Joindre le numéro du Registre de Commerce et La photocopie du KBIS
- Vous déclarez avoir pris connaissance de l'arrêté municipal et du règlement de la brocante déchargeant par la même les organisations de toutes responsabilités pénales, civiles et administratives quant à leur participation. Vous vous engagez à ne pas enfreindre les interdictions et ne pas céder cette autorisation consentie à titre personnel et individuel.

REGLEMENT DE LA BROCANTE

Remplir le bulletin de réservation auprès des organisateurs :
Mairie de Luzarches—Place de La Mairie 95270 LUZARCHES

Contact : 01 30 29 54 54—mairiedeluzarches@luzarches.net



Stationnement des véhicules interdit sur le site de la brocante

Rues concernées :

Bonnet, rue du Cerf, Charles de Gaulle, champs de foire,
Place de la République, Ruelle Lefebvre et rue de la Paix

- Ne vendre que des objets usagés vous appartenant.
- Ne pas avoir acheté les objets pour la revente, ce serait faire un acte de commerce.
- Ne pas vendre de nourriture, de boissons, de marchandises neuves, d'animaux, d'armes prohibées, de pièces détachées, de véhicules récents.
- Ne pas organiser des jeux de toutes sortes.

Pour votre sécurité, se soumettre aux contrôles de la Gendarmerie pendant la brocante.
En cas d'intempéries, aucun remboursement ne sera effectué par l'organisateur.
En cas d'annulation de la part d'un participant (particulier ou professionnel), aucun remboursement ne sera effectué par l'organisateur.

Accueil et accès aux vendeurs de 5H00 à 8H00.

Aucun véhicule sur le site de la brocante entre 8H et 18H00

Le non-respect du règlement peut entraîner l'expulsion de l'exposant

Observations (souhait d'emplacement dans la limite des métrages)

.....

.....

L'emplacement et les modalités organisationnelles seront communiqués sur le site de la commune de Luzarches « Luzarches.net » à partir du 08 septembre 2022.
L'autorisation sera à retirer le jour même au stand accueil près de votre emplacement

Bulletin de Réservation à retourner avec les pièces justificatives avant le 1^{er} Septembre 2022

Date et signature obligatoires précédées de la mention « Lu et Approuvé »